

Pourquoi produire une déclaration de revenus?

Toute personne qui a de l'impôt à payer doit produire une déclaration de revenus. Cependant, même si vous ne gagnez aucun revenu ou n'avez aucun impôt à payer, il est tout de même important que vous produisiez votre déclaration de revenus pour avoir accès à des prestations et à des crédits. Lorsque vous produisez votre déclaration de revenus, l'Agence du revenu du Canada (ARC) établit votre niveau de revenu et détermine les prestations et les crédits auxquels vous avez droit. Produire votre déclaration de revenus vous permet également de demander automatiquement de nombreux crédits d'impôt remboursables. Si vous y êtes admissible, vous recevrez de l'argent sous la forme de remboursements d'impôt au courant de l'année. Vous trouverez ci-dessous certains des avantages à produire une déclaration de revenus.

1. Crédit pour la TPS/TVH

Si vous avez 19 ans ou plus, le fait de produire votre déclaration de revenus vous permettra de recevoir automatiquement le crédit pour la TPS/TVH si vous y êtes admissible en fonction de votre revenu.

2. Allocation canadienne pour enfants (ACE)

Pour commencer ou continuer à recevoir l'Allocation canadienne pour enfants, vous et votre conjoint devez tous deux produire votre déclaration de revenus. Le fait de demander l'ACE et de produire vos déclarations de revenus vous donnera également accès à d'autres prestations offertes aux familles par de nombreux gouvernements provinciaux ou territoriaux.

3. Supplément de revenu garanti (SRG)

Si vous êtes une personne âgée et que vous recevez le Supplément de revenu garanti (SRG), sachez que le fait de produire votre déclaration de revenus annuelle permet de renouveler automatiquement le SRG.

4. Report ou transfert de montants de crédits d'impôt non utilisés relatifs aux frais de scolarité, aux études ou à l'achat de manuels scolaires

Si votre revenu n'est pas assez élevé pour que vous puissiez utiliser certains crédits d'impôt, vous pouvez les reporter à une autre année ou les transférer à un membre de votre famille au moment de produire votre déclaration de revenus. Pour ce faire, il vous faudra remplir les documents justificatifs requis.

5. Autres prestations et crédits d'impôt remboursables

Il est nécessaire de produire une déclaration de revenus pour accéder à certaines prestations et à certains crédits d'impôt, notamment les suivants :

- Allocation canadienne pour enfants (ACE)
- Prestation pour enfants handicapés (PEH)
- Bon d'études canadien (BEC)
- Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT)

- Crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH)
- Crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH)
- Supplément de revenu garanti (SRG)

Consultez le site Web du gouvernement du Canada pour en savoir plus sur [l'impôt et les crédits provinciaux et territoriaux pour les particuliers, déterminer quelles sont vos obligations fiscales](#) et savoir si vous devez produire une déclaration de revenus.